

Communiqué de presse

Scandale : Les personnes électrosensibles se font dire : allez vivre au fond des bois

Mercredi, le 17 février 2016 — La HSEM (hypersensibilité électromagnétique) est caractérisée par divers symptômes : trouble du sommeil, maux de tête, acouphène, fatigue excessive, engourdissements, problèmes d'équilibre, étourdissements, altérations du rythme cardiaque, irritation des yeux, problèmes cutanés et oui, certains symptômes cognitifs tels que des problèmes de mémoire et difficultés de concentration.

Cette maladie, non reconnue officiellement car n'ayant pas encore de diagnostic officiel, cause un préjudice en plus d'un tort immense et souvent irréparable à celles et ceux qui en sont atteints.

Bon nombre de ces personnes deviennent prestataires de l'aide sociale, les plaçant sous la barre du seuil de la pauvreté

Plusieurs victimes, ayant tout perdu (santé, emploi, maison et conjoint) demeurent isolées et ne savent pas quoi faire car personne ne les écoute et pire, et **plusieurs croient à tort qu'elles souffrent d'hypocondrie (maladie imaginaire).**

Certaines se sont même fait dire d'aller vivre au fond des bois.

Des étudiants de tous âges et de tous les niveaux primaire, secondaire jusqu'au cégep et universitaire doivent interrompre leurs études ou étudier à distance car incapables de supporter l'exposition aux radiofréquences.

Ce que nous revendiquons pour ces personnes :

- Faire en sorte qu'un diagnostic officiel d'électrosensibilité soit officiellement reconnu ;
- Éliminer les réseaux WI-FI des écoles ;
- Établir des zones blanches (ou zones tampon) en zone urbaine et scolaires pour les personnes électro-sensibles ;
- Retrait des compteurs intelligents sans frais et avec droit acquis pour qui souffre d'électrosensibilité ;
- Révision en profondeur du Code canadien de sécurité 6 pour qu'il s'harmonise avec les technologies contemporaines.
- Nous demanderons qu'aucune antenne de télécommunication ne soit installée près des écoles ou sur le toit de celles-ci.

Nous en appellerons, auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse afin que cessent la discrimination et l'exclusion sociale des personnes électrosensibles.

**Pour infos : Steven Laperrière
Consultant
(514) 835-6376**

À propos du RAPLIQ : « Le RAPLIQ est un organisme voué à la défense et promotion des droits des personnes en situation de handicap et visant l'éradication de la discrimination souvent faite à leur égard. »